

Crime contre l'humanité/Violences coloniales

Analyse du propos de Macron

« Exterminez toutes ces brutes »

Kurtz dans au Au cœur des ténèbres Joseph Conrad

Au cœur du fait colonial il y a la violence, de la violence ordinaire de la chicotte jusqu'au crime contre l'humanité.

Pendant la campagne électorale, Emmanuel Macron déclarait à la télévision algérienne « **La colonisation fait partie de l'histoire française. C'est un crime, c'est un crime contre l'humanité**, c'est une vraie barbarie et ça fait partie de ce passé que nous devons regarder en face en présentant aussi nos excuses à l'égard de celles et ceux envers lesquels nous avons commis ces gestes. ». C'était une affirmation politique très forte qui a tout de suite soulevé la polémique, d'aucuns parlant de faute politique

Dans son livre « révolution » il avait eu une expression plus ambiguë « Oui, en Algérie, il y a eu la torture, mais aussi l'émergence d'un État, de richesses, de classes moyennes, c'est la réalité de la colonisation. Il y a eu des éléments de civilisation et des éléments de barbarie »

Devant la polémique provoquée par son expression, Emmanuel Macron a publié une interview au journal le Figaro où il a esquissé une synthèse de ses propos « Cette polémique dit beaucoup de l'état dans lequel la France s'enferme : une espèce de passion mauvaise pour l'Histoire, qui consiste à n'en voir qu'une partie. Je ne suis ni dans la repentance ni dans le refoulé. Il faut nommer ce qui a été fait de mal et reconnaître ce qui a été fait de bien. Je ne veux pas faire d'anachronisme ni évidemment comparer cela avec l'unicité de la Shoah, mais la colonisation a bel et bien comporté des crimes et des actes de barbarie que nous qualifions aujourd'hui de crimes contre l'humanité. Pour autant, cela ne veut pas dire que celles et ceux qui vivaient en Algérie et servaient sous le drapeau français étaient des criminels contre l'humanité, car le seul responsable, c'est l'État français ». Et il continue en innocentant ceux qui se sont sentis visés par sa condamnation de la colonisation : « D'un autre côté, en Algérie, dans un débat public, j'ai aussi parlé des harkis. J'ai dit ce qu'ils avaient apporté et la place qu'ils avaient en France. Nous devons réconcilier des mémoires fracturées : celle des harkis, celle des pieds-noirs, celle des binationaux... La France est aujourd'hui bloquée par les passions tristes de son histoire. Cela nous empêche d'avancer. Je revendique de ne pas être hémiplégique. La France ne l'est pas. Si on veut pouvoir la remettre en mouvement, il faut savoir la réconcilier »

L'historien Daniel Rivet évoquait en 1992 la possibilité de dépasser les mémoires « le temps des colonies et l'épreuve de la décolonisation s'éloignent de nous irréversiblement [et] les passions se refroidissent inéluctablement. Aux historiens d'aujourd'hui, il appartient d'en prendre leur parti et d'en tirer la conclusion qu'on est enfin sorti de la dialectique de la célébration et de la condamnation du fait colonial qui a si longtemps et si profondément biaisé l'écriture de son histoire. [...] Notre passé colonial s'est suffisamment éloigné pour que nous établissions enfin avec lui un rapport débarrassé du complexe d'arrogance ou du réflexe de culpabilité. »¹

Pourtant le passé colonial continue de resurgir en France comme dans tous les autres pays colonisateurs occidentaux ou pas.

Hollande devant le Parlement algérien le 20 décembre 2012 :

« Alors, l'histoire, même quand elle est tragique, même quand elle est douloureuse pour nos deux pays, elle doit être dite. Et la vérité je vais la dire ici, devant vous. Pendant 132 ans, l'Algérie a été soumise à un système profondément injuste et brutal, ce système a un nom, c'est la colonisation, et je reconnais ici les souffrances que la colonisation a infligées au peuple algérien. Parmi ces souffrances, il y a eu les massacres de Sétif, de Guelma, de Kherrata, qui, je sais, demeurent ancrés dans la conscience des Algériens, mais aussi des Français. Parce qu'à Sétif, le 8 mai 1945, le jour même où le monde triomphait de la barbarie, la France manquait à ses valeurs universelles. La vérité, elle doit être dite aussi sur les circonstances dans lesquelles l'Algérie s'est délivrée du système colonial, sur cette guerre qui, longtemps, n'a pas dit son nom en France, la guerre d'Algérie. Voilà, nous avons le respect de la mémoire, de toutes les mémoires. Nous avons ce devoir de vérité sur la violence, sur les injustices, sur les massacres, sur la torture. Connaître, établir la vérité, c'est une obligation, et elle lie les Algériens et les Français. Et c'est pourquoi il est nécessaire que les historiens aient accès aux archives, et qu'une coopération dans ce domaine puisse être engagée, poursuivie, et que progressivement, cette vérité puisse être connue de tous. La paix des mémoires, à laquelle j'aspire, repose sur la connaissance et la divulgation de l'histoire »

Décortiquer l'expression d'Emmanuel Macron sous les différents registres moral, historique, juridique, politique est donc un exercice qui vise à dépasser la condamnation ou la louange.

-le point de vue juridique : qu'est-ce qu'un crime contre l'humanité ?

La définition du crime contre l'humanité a été créée lors du procès de Nuremberg qui jugeait les criminels nazis. C'est un juriste, Hersch Lauterpacht qui a inventé ce concept qui se distingue de

la notion de génocide créée au même moment par le juriste Raphael Lemkin. La notion de génocide sera instituée dans le droit par la convention internationale contre le génocide en 1948.

Un génocide est « un crime qui consiste en l'élimination physique intentionnelle, totale ou partielle, d'un groupe national, ethnique ou religieux, en tant que tel, ce qui veut dire que ses membres sont détruits ou rendus incapables de procréer en raison de leur appartenance au groupe ».

Contrairement au génocide qui s'intéresse à la protection des groupes, la notion de crimes contre l'humanité est plus basée sur l'idée de droits individuels humains fondamentaux et de leur protection par le droit international. Il s'agit de punir des individus et non des entités abstraites.

Cette notion a beaucoup évolué. La définition française a été introduite dans le nouveau code pénal de 1994 et modifiée en 2010 pour tenir compte de la définition introduite par le traité de Rome de 1998 et la création de la Cour Pénale Internationale. <http://www.sciencespo.fr/mass-violence-war-massacre-resistance/fr/document/crime-contre-l-humanite>

L'esclavage a été reconnu comme un crime contre l'humanité par la loi Taubira en 2001.

Le « crime contre l'humanité » est imprescriptible, encore faut-il que des lois n'aient pas amnistié les faits. C'est ainsi que des lois d'amnisties (accord d'Evian en 1962) ont été formulées concernant les infractions commises pendant la guerre d'Algérie.

D'où par exemple l'arrêt du 17 juin 2003 de la Cour de cassation qui refuse de qualifier de crime contre l'humanité des faits s'étant déroulés pendant la guerre d'Algérie. Il écarte ainsi la possibilité de poursuites contre le général Paul Aussaresses. Sans nier les faits de torture, ni leur qualification de

crime contre l'humanité au sens du code pénal actuel (entré en vigueur le 1er mars 1994), la jurisprudence actuelle écarte la qualification de crime contre l'humanité au sens du code pénal de l'époque : dès lors que les événements sont antérieurs au 1er mars 1994. Or en droit il y a un principe de non rétroactivité des lois.

Définition du crime contre l'humanité, selon le code pénal français (LOI n°2010-930 du 9 août 2010 - art. 2) :

« Constitue également un crime contre l'humanité et est puni de la réclusion criminelle à perpétuité l'un des actes ci-après commis en exécution d'un plan concerté à l'encontre d'un groupe de population civile dans le cadre d'une attaque généralisée ou systématique :

« 1° L'atteinte volontaire à la vie ;

« 2° L'extermination ;

« 3° La réduction en esclavage ;

« 4° La déportation ou le transfert forcé de population ;

« 5° L'emprisonnement ou toute autre forme de privation grave de liberté physique en violation des dispositions fondamentales du droit international ;

« 6° La torture ;

« 7° Le viol, la prostitution forcée, la grossesse forcée, la stérilisation forcée ou toute autre forme de violence sexuelle de gravité comparable ;

« 8° La persécution de tout groupe ou de toute collectivité identifiable pour des motifs d'ordre politique, racial, national, ethnique, culturel, religieux ou sexiste ou en fonction d'autres critères universellement reconnus comme inadmissibles en droit international ;

« 9° L'arrestation, la détention ou l'enlèvement de personnes, suivis de leur disparition et accompagnés du déni de la reconnaissance de la privation de liberté ou de la dissimulation du sort qui leur est réservé ou de l'endroit où elles se trouvent dans l'intention de les soustraire à la protection de la loi pendant une période prolongée ;

« 10° Les actes de ségrégation commis dans le cadre d'un régime institutionnalisé d'oppression systématique et de domination d'un groupe racial sur tout autre groupe racial ou tous autres groupes raciaux et dans l'intention de maintenir ce régime »

« 11° Les autres actes inhumains de caractère analogue causant intentionnellement de grandes souffrances ou des atteintes graves à l'intégrité physique ou psychique. »

D'un point de vue juridique la formule d'Emmanuel macron apparait donc peu pertinente.

(Référence : http://www.lemonde.fr/politique/article/2017/02/16/peut-on-dire-comme-emmanuel-macron-que-la-colonisation-est-un-crime-contre-l-humanite_5080715_823448.html)

Mais c'est oublié que cette notion de crime contre l'humanité était déjà présente dans la loi de 1848 qui condamna l'esclavage et que l'expression crime de lèse- humanité a également été utilisée pour dénoncer les massacres au cours du 19 siècle.

Et le 24 mai 1915, la Triple Entente, alertée sur l'ampleur des massacres des arméniens dans l'Empire, a mis en garde les autorités turques dans une déclaration commune : « La France, la Grande-Bretagne et la Russie tiendront pour personnellement responsables ceux qui auront ordonné **ces crimes contre l'humanité** et la civilisation. »

-le point de vue historique :

La colonisation dans ses différentes étapes (conquête, exploitation, décolonisation, etc....) a été un processus violent.

La qualification de crime contre l'humanité marque la violence extrême, au-delà de la violence « ordinaire » de la répression et de la guerre, au-delà des crimes de guerre.

Le massacre des populations civiles est l'acmé de cette violence extrême.

Ce catalogue des massacres coloniaux est extrêmement fourni et il n'est pas enrichi par la seule France, tant le massacre a été une modalité de contrôle des colonies utilisée par tous les colonisateurs.

La violence coloniale est-elle spécifique ? La violence coloniale de la France se distingue-elle des autres puissances coloniales ?

Violences coloniales : Etats unis, Allemagne, Italie, Japon, etc.....

Le fameux Kurtz qui dans le célèbre roman de Joseph Conrad « au cœur des ténèbres » proclame « Exterminez moi toutes ces brutes » est emblématique de la logique des massacres.

et le poème de Rudyard Kipling « le fardeau de l'homme blanc » est directement lié à la violente guerre américano-philippine (1898-1902). Mais il s'agit plus pour Kipling d'affirmer la mission civilisatrice des **Etats-Unis** que de dénoncer les dizaines de milliers de morts . L'écrivain Mark Twain lui dénonça dans ses livres les massacres dirigés par le général Smith qui encourageait ses troupes « à tuer tout ce qui dépasse 10 ans « je ne veux pas de prisonniers, plus vous brûlerez et tuerez, plus je serais satisfait »

Dans cette même guerre, un autre général, le général Wood, se distinguât en 1906 en opérant le massacre (« bud dajo ») des moros dans le sud philippin.

Cette guerre marquait l'arrivée d'une nouvelle puissance impérialiste. (référence :Howard Zinn « histoire populaire de l'empire américain » bande dessinée 2016 Edition Delcourt)

La plus grande puissance coloniale, **la Grande-Bretagne**, connut aussi ses massacres coloniaux dont les plus connus furent la répression de la révolte des cipayes en 1857 en Inde et le massacre d'Amritsar en 1919 par le général Dyer , dénoncée par les journaux britanniques .

La répression très violente de la révolte Mau-Mau, entre 1952 et 1957, au Kenya fait encore aujourd'hui débat. Les britanniques ont exécuté 1090 condamnés à mort, deux fois plus que la France pendant la guerre d'Algérie.

La répression fut aussi une constante dans la gestion de ses colonies (Afrique du sud (guerre anglo-Zulu), Malaisie (entre 1952 et 1954) ,etc. Le massacre morant bay en Jamaïque en 1857 souleva beaucoup de débats sur la colonisation.

L'Allemagne, tardif colonisateur, ne fut pas en reste dans l'exercice de la répression dans ces colonies que ce soit au Togo ou au Cameroun. La répression la plus violente eut lieu en Tanzanie entre 1905 et 1907 contre la révolte Maji-Maji qui fit des milliers de victimes.

L'acmé de cette violence se déroula en Namibie avec le **génocide**, le premier du xx siècle contre les populations Hereros et Namas <https://www.cairn.info/revue-revue-d-histoire-de-la-shoah-2008-2-page-177.htm> .

A la suite de l'ordre d'extermination lancé par général Von Trotha « chaque herero trouvé à l'intérieur des frontières allemandes, qu'il soit homme, femme ou enfant, avec ou sans armes, avec ou sans troupeau sera tué à coup de fusil » la population herero passa de 80 000 à 20 000 et la population Nama de 40 000 à la moitié.

La colonisation **italienne** fut une des plus violentes. A la fin de xix siècle, que ce soit en Erythrée, en somalie, ou en Lybie la mise en place de la colonisation italienne s'accompagna de nombreux massacres de masse.

Lors de la révolte des boxers en 1900, en chine, l'armée italienne se distingua par de nombreux massacres

A partir de 1911, pour conquérir la Libye ; l'Italie utilisa à la fois massacres, exécutions sommaires, et déportations pour venir à bout de la résistance des libyens. A la fin des années 20, un huitième de la population libyenne avait été exterminé.

En Somalie ,dans les années 20,la violence exercée par le gouverneur De Vecchi lui valut le titre de « boucher des somaliens »

Et pour faire aboutir le rêve colonial du fascisme, l'Italie mit d'énormes moyens pour conquérir l'Ethiopie, près de 300 000 hommes à partir de 1935.

L'Italie utilisa des gaz (arsine et ypérite) pour réduire la résistance des Ethiopiens .Le maréchal Graziani, massacra si massivement qu'il gagna le surnom du « boucher d'Ethiopie »après avoir été le bourreau de la Libye <http://libeafrica4.blogs.liberation.fr/2017/11/01/le-massacre-fasciste-daddis-abeba/> .

Les déportations et les exécutions sommaires étaient massives (début 1937 ,une dizaine par jour) <http://www.ldh-toulon.net/Gilbert-Meynier-Angelo-Del-Boca.html>

Le massacre du couvent de Debre Libanos extermina le clergé christiano-copte en 1937.

Un mausolée érigé en Italie a son honneur, inauguré en 2012, a suscité la polémique et mit l'Italie face à son passé colonial.

La colonisation **hollandaise** fut également violente. Sa volonté de conquête se heurta à la résistance des peuples de l'archipel indonésien. La guerre de Java (1823-1825) fut très violente.

Mais la révolte d'aceh (1873-1904) fut aussi réprimée avec la plus grande violence. L'opinion publique aux Pays-Bas critiqua sévèrement cette politique.

La fin de la colonisation fût aussi violente : massacre de Rawagede(1947) pour lequel la hollande a versé en 2010 des compensations financières aux survivants.

Le japon devient une puissance coloniale à la fin du XIX siècle .le général Terauchi réprima très violemment la révolte coréenne de 1919 .

Mais c'est surtout le massacre de Nankin en 1937 en Chine qui représente l'apogée de la violence coloniale japonaise.

Si le chiffre des victimes est encore sujet à débat, les estimations tournent autour de 200 000 victimes. Entre 20 000 et 80 000 femmes furent violées. Il exista même un concours de décapitations.

Le japon réprima également violemment pendant la seconde guerre mondiale (massacre de Manille en 1945).

La brièveté de l'épisode colonial (1875-1945) n'empêche pas qu'aujourd'hui ce violent passé colonial (<http://cipango.revues.org/1504>) soit encore l'objet de controverses, notamment avec la Corée à propos notamment des 200 000 femmes utilisées comme des « femmes de réconfort »auprès de l'armée japonaise pendant la seconde guerre mondiale.

La violence coloniale de la France :

Les massacres coloniaux de la France sont aujourd'hui relativement bien documentés et les travaux de recherche continuent.

Sans dresser une liste exhaustive et sans rentrer dans la complexité des faits, nous énumérons quelques cas emblématiques.

- les massacres raciaux commis par le corps expéditionnaire français commis à saint Domingue(référence : « les politiques de massacre à Haïti » B.Gainot <https://lrf.revues.org/239>)

-la colonne voulet-chanoine en 1899 fit scandale. Cette expédition militaire à travers le soudan français s'accompagna de nombreuses exactions (esclaves exécutés, petites filles pendues, villages brûlés, etc...).Une commission d'enquête fut mise en place .Ce massacre est resté comme l'exemple du massacre colonial. (référence : « l'affaire voulet-chanoine : massacre et tournant humanitaire » par bertrand taithe ,les temps modernes juillet 2017)

-la guerre du Rif en au Maroc en 1921-1926 fut très brutale. L'insurrection menée par Abdel Krim écrase l'armée espagnole dans un premier temps à Anoual en 1921, l'un des plus grands désastres militaires subis par une armée coloniale. Mais commandée par Franco à partir de 1923, celle-ci répond par une violence radicale nourrie par un racisme viscéral. L'usage des gaz (moutarde) est très important et est utilisé contre les populations civiles.

C'est La France, en soutien de l'Espagne et pour protéger son protectorat sur le Maroc, qui, sous les ordres de Pétain met un terme à la guerre par l'écrasement massif et systématique de la rébellion rifaine .Plusieurs dizaines de milliers de tués (référence : « la guerre du rif » Nicolas Marmie, points seuil 2008)

-les révolte des Volta Bani(1915-1916) <https://www.cairn.info/revue-les-temps-modernes-2017-2-p-59.htm> et des baya en Centre-Afrique(1928-30) furent violemment réprimées.

-le massacre de Thiaroye en 1944 : quelques mois après la fin de la guerre,près de Dakar, des anciens combattants sénégalais démobilisés qui réclamaient le paiement de leur solde ont été assassinés par l'armée française. il est question d'une centaine de tués tués (Référence : « Thiaroye :1944 » Martin Mourre presses universitaire de rennes 2017)

-le Vietnam : en novembre 1946 pour réprimer les nationalistes l'armée française bombarde le port d'Haiphong (plusieurs milliers de tués).C'est le début de la guerre du Vietnam. (Référence : « Indochine, la colonisation ambiguë » P.Brocheux la Découverte 1995)

-l'insurrection à Madagascar en 1947 : l'armée française met près d'un an à réprimer la rébellion nationaliste. La répression est émaillée d'atrocités et de crimes de guerre. Le chiffre des tués est encore l'objet de débats (autour de 45 000 tués par les armes et la faim). (référence : <http://www.ldh-toulon.net/mars-1947-Madagascar-se-revolte.html>)

-Casablanca au Maroc en 1952.suite à une mobilisation nationaliste, l'armée française réprime violemment. Plusieurs dizaines de tués (<https://www.cairn.info/revue-geneses-2012-1-page-78.htm>)

-la guerre au Cameroun de 1955 à 1965 : Pour réprimer la rébellion indépendantiste au Cameroun menée par l'UPC (union des peuples du Cameroun) l'armée française utilisa tous les moyens répressifs: groupements de population et villages brûlés, bombardements, ratissages, exécutions, tortures,etc... Pour la seule année 1960 on parle de 20 000 tués. Apres l'indépendance de 1960 la France laissa (tout en continuant à assister l'armée camerounaise) aux autorités camerounaises cette gestion de la violente répression. C'est l'armée française qui assassina le leader Ruben Um Nyobè en 1958 et qui empoisonna l'autre leader Félix-Roland Moumié en 1960.

(Référence : <http://www.kamerun-lesite.com/>)

-l'Algérie : Il n'est pas indifférent que Macron est fait sa déclaration à la télévision algérienne, tant la colonisation en Algérie pèse encore sur les mémoires françaises et algériennes.

Et la violence est au cœur de cette histoire. Le nombre de publications étant monumental nous renvoyons à deux références principales : « histoire de l'Algérie à la période coloniale » ouvrage collectif sorti en 2012 qui est fondamental. Ensuite le texte de Gilbert Meynié qui dresse un état des lieux des enjeux liés à cette guerre <http://insaniyat.revues.org/14758> .

La brutalité de la conquête de l'Algérie est bien documentée par benjamin Brower <https://www.cairn.info/histoire-de-l-algerie-a-la-periode-coloniale--9782707178374-p-58.htm> ou les travaux de William Gallois : https://www.academia.edu/3657137/Dahra_and_the_History_of_Violence_in_early_Colonial_Algeria

.Pillages, viols, massacres, razzias accompagnent cette conquête. En 1845 le général Péliissier fait enfumer des centaines de personnes dans les grottes de Dahra. L'opinion publique se partage .Le célèbre Tocqueville, pourtant partisan des moyens violents et de la colonisation s'indigne « la notion affligeante qu'en ce moment nous faisons la guerre d'une façon beaucoup plus barbare que les arabes eux-mêmes .C'est quant à présent, de leur côté que la civilisation se rencontre »

(Référence : Tocqueville « sur l'Algérie » GF Flammarion)

Cette violence se poursuivra tout au long de ce XIX siècle et au début du XX siècle.

Le 08 mai 1945 eurent lieu les massacres dans le constantinois autour de Sétif et Guelma .La répression est extrêmement brutale .Le chiffre des tués est encore l'objet de controverses historiques mais ce massacre de populations civiles fait au minimum de 20 000 tués.

(Référence : <http://www.sciencespo.fr/mass-violence-war-massacre-resistance/fr/document/le-cas-de-sa-tif-kherrata-guelma-mai-1945>)

Ensuite la guerre d'Algérie de 1954 à 1962 fut aussi extrêmement violente (regroupements forcés de populations, viols, exécutions, etc. ...).

La torture, sans être systématique, a été utilisée d'une manière généralisée (Référence : « la torture et l'armée pendant la guerre d'Algérie » Raphaëlle Branche Gallimard 2001).

La fin de la guerre est ponctuée en Algérie de massacres –d'européens (isly mars 1962 ,Oran juillet 1962)-de harkis (plusieurs dizaines de milliers d'assassinés) et d'attentats terroristes de l'OAS etc....

Sur le sol français en octobre 1961 la répression meurtrière, par la police française, d'une manifestation d'Algériens organisée à Paris par la fédération de France du FLN fait plusieurs dizaines de tués. De même que le 08 février 1962 la police réprime (9 tués) une manifestation contre l'OAS et la guerre d'Algérie. (Référence : « Charonne : 8 février 1962 » A.Dewerpe folio histoire 2006).

Le FLN s'est également rendu responsable de tueries (Melouza,Harki,etc...).

La reconnaissance de ces violences génère encore des guerres de mémoire, ce qui explique que le propos d'Emmanuel Macron ait soulevé une telle polémique.

Les camps d'internement/regroupement de population

L'enfermement des civils dans des camps de regroupement /internement a été une pratique très courante utilisée dans les guerres coloniales

En Érythrée la puissance coloniale italienne créa en 1887 des camps ou finirent par mourir d'insolation, de soif et de faim beaucoup de colonisés. En 1911 des libyens furent déportés dans les îles tremiti.En 1931 en cyrénaique 100 000 personnes furent déportés sous les ordres de Graziani, le taux de mortalité approchait les 40 %.

.historiquement c'est le général espagnol Weyler qui lors de la guerre Espagne-cuba est considéré comme l'inventeur des camps. Pour contrer l'insurrection cubaine le général préconise de « reconcentrer » les populations des campagnes dans des camps. Les historiens parlent de 400 000 personnes regroupées dont 100 000 seraient mortes. L'opinion internationale est choquée par le sort fait aux populations cubaines. C'est l'intervention américaine qui met fin à cette pratique

En Afrique du sud dans la guerre anglo-boer,les anglais utilisèrent le même procédé contre les boers alors que l'opinion publique anglaise avait traité quelques années avant le général Weyler « d'exterminateur d'hommes ».il est question de 27 000 morts.

En Namibie cette technique a aussi été utilisée conte les namibiens lors du génocide de 1904.Du camp de concentration de Shark Island sur 3500 prisonniers, il ne reviendra que 200 survivants.

Les camps ont également été utilisés à l'encontre des arméniens lors du génocide de 1915 par les turcs.

Comparaison violence coloniale/violence de guerres

La violence coloniale est-elle spécifique ?

C'est une violence extrême qui s'exerce à travers les massacres coloniaux. Pour autant cette violence sans retenue envers les civils fait également partie des pratiques de violence dans d'autres conflits.

Référence : <https://lrf.revues.org/180>

Lors de la guerre des ottomans contre la Grèce, deux faits de guerre témoignent de la brutalisation de la guerre.

En 1822, le massacre de Chios où périrent 25 000 grecs est devenue célèbre avec le tableau d'Eugène Delacroix « scène de massacre de Chios ».

Le massacre de Missolonghi lors de cette guerre en 1826 fit des milliers de victimes. A l'issue de la dernière bataille les ottomans placèrent trois mille têtes tranchées sur les remparts de la ville.

Lors des massacres des arméniens par les ottomans en 1894-1896, près de 200 000 victimes Jean Jaurès parla « d'une guerre d'extermination ». Quelques années plus tard en 1915 se déroula le génocide arménien

La guerre dans les Balkans (1912-1941) est extrêmement violente contre les populations civiles.

<https://www.cairn.info/revue-revue-d-histoire-de-la-shoah-2008-2-page-75.htm>

La guerre d'Espagne, à partir de 1936, fut d'une brutalité terrible (200 000 morts) (Référence : « une guerre d'extermination » P. Preston 2016)

Le massacre de 1965 en Indonésie après plusieurs mois de tueries et de destructions qui fit près de 500 000 morts (a <https://www.cairn.info/revue-internationale-de-politique-comparee-2001-1-page-59.htm>)

En Afrique de l'ouest le djihad lancé par El hajj Umar de 1853 à et 1864 aurait fait plus de cent mille morts.

La violence extrême, et nous n'avons pas parlé de la Chine

(<http://spire.sciencespo.fr/hdl:/2441/62q7rsl8m184ab2entvur141p8/resources/2016iepp0030-louzon-victor.pdf>) ou de l'URSS, n'est donc pas une spécificité coloniale.

C'est plus dans les justifications données (l'idéologie raciale, la mission civilisatrice, le devoir des races supérieures) que résiderait la spécificité de la violence coloniale.

A lire également une étude sur le rapport controversé entre guerre coloniale et extermination nazie

<https://www.cairn.info/revue-vingtieme-siecle-revue-d-histoire-2008-3-page-143.htm>

La litanie, non exhaustive, des massacres met l'accent sur les violences extrêmes qui ont accompagné les différentes colonisations.

Elle laisse de côté les violences ordinaires, les violences institutionnalisées (inégalité politique et sociale, lois de l'indigénat, expropriation des terres, destruction sociale et culturelle, etc....).

La colonisation ne se réduit pour autant à la seule violence. La « situation coloniale » théorisée en 1951 par Georges Balandier doit être analysée dans toute sa complexité, faite à la fois d'oppression et de violence, et aussi d'hybridation et de métissages, d'interactions, etc....

Pour aller plus loin sur l'histoire coloniale on lira l'excellente synthèse « les empires coloniaux » P.Singaravelou point seuil 2013

Aujourd'hui les travaux sur la colonisation sont extrêmement nombreux. Il n'y a plus d'histoire coloniale séparée de l'histoire métropolitaine. On ne citera que deux beaux exemples qui sont les livres « Histoire mondiale de la France » de P.Boucheron et « Les luttes et les rêves » Une histoire populaire de la France de 1685 à nos jours par Michelle Zancarini-Fournel

Conclusion :

La formule de Macron est sans doute d'un point de vue juridique ou historique assez approximative et dans sa généralité questionnable. L'utilisation du singulier tend à réduire la complexité de l'histoire coloniale (« la colonisation » « un crime contre l'humanité ») et à faire de la colonisation une suite ininterrompue de massacres, ce qui est historiquement très contestable.

« Qualifier de crime contre l'humanité l'ensemble des dominations subies par un peuple aboutirait à un élargissement excessif du concept et poserait un problème situé à l'intersection du droit et de l'histoire. Cela affaiblirait, d'une part, la notion de crime contre l'humanité, et conduirait, d'autre part, à réécrire l'histoire pour n'y voir plus qu'un long fleuve de crimes contre l'humanité. »

(Point de vue d'un juriste : <http://ldh-toulon.net/Macron-a-t-il-eu-raison-de-lancer-le-debat-sur-la-colonisation.html>)

Reste cette formule politiquement forte, mais amoindrie par ses autres déclarations, pour dire cette histoire et qui en terme de reconnaissance historique est plus juste que la formule surannée et aberrante utilisée par François Fillon (un fils de professeur d'histoire), à la même période ,qui a parlé de la colonisation comme « d'un partage de culture ».Le même François Fillon interrogé sur l'élimination des chefs nationalistes camerounais par l'armée française au moment de l'indépendance répondait « pure invention » .

Le propos de Macron est donc une réponse à tous ceux qui refusent de reconnaître les crimes commis pendant les colonisations. Il ne s'agit pas de repentance mais de reconnaissance de faits historiques avérés.

La colonisation fut bien parsemée de crimes contre l'humanité.

En conclusion laissons la parole à Césaire :

« Il faudrait d'abord étudier comment la colonisation travaille à déciviliser le colonisateur, à l'abrutir au sens propre du mot, à le dégrader, à le réveiller aux instincts enfouis, à la convoitise, à la violence, à la haine raciale, au relativisme moral, et montrer que, chaque fois qu'il y a au Viet Nam une tête coupée et un œil crevé et qu'en France on accepte, une fillette violée et qu'en France on accepte, un Malgache supplicié et qu'en France on accepte, il y a un acquis de la civilisation qui pèse de son poids mort, une régression universelle qui s'opère, une gangrène qui s'installe, un foyer d'infection qui

s'étend et qu'au bout de tous ces traités violés, de tous ces mensonges propagés, de toutes ces expéditions punitives tolérées, de tous ces prisonniers ficelés et interrogés, de tous ces patriotes torturés, au bout de cet orgueil racial encouragé, de cette jactance étalée, il y a le poison instillé dans les veines de l'Europe, et le progrès lent, mais sûr, de l'ensauvagement du continent. [...] »

Aimé Césaire « discours sur le colonialisme »

Bibliographie sélective :

- | | | | |
|---|------------------------------|----------------|-------------|
| -« Massacres coloniaux » | Yves Benot | la Découverte | 1994 |
| -« Guerres d'Afrique » | Vincent Joly | PUR | 2009 |
| -« La torture et l'armée » | Raphaëlle Branche | Gallimard | 2001 |
| -« Coloniser, exterminer » | Olivier Le cour | Grandmaison | Fayard 2005 |
| -« Le livre noir du colonialisme » | marc Ferro | Robert Laffont | 2003 |
| -« Violences coloniales » | Revue d'histoire de la Shoah | numéro 189 | 2008 |
| -« Histoire de la guerre d'Algérie » | Abderrahmane Bouchene | la découverte | 2012 |
| -« la guerre d'Algérie » | Raphaëlle Branche | points seuil | 2005 |
| -« Des crimes qu'on ne peut pardonner » | Antoine Garapon | odile jacob | 2002 |
| -« guerres africaines » | Les temps modernes | numéro 694 | 2017 |
| -« Les empires coloniaux » | Pierre Singaravelou | seuil | 2013 |
| -« Discours sur le colonialisme » | Aimé Césaire | | |
| -« Peau noire ,masques blancs » | Franz Fanon | | |
| -« Au cœur des ténèbres » | Joseph Conrad | | |

Yves Thébault – Co-président du CRIDEV

